

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 23/030/2007 – ÉFAI

2 août 2007

Action complémentaire sur l'AU 116/07 (MDE 23/019/2007, 17 mai 2007) – Peine de mort / Craintes d'exécutions imminentes

ARABIE SAOUDITE Dhahian Rakan al Sibaii (h), ressortissant saoudien
Mohamed Kohail (h), ressortissant canadien, 22 ans
Sultan Kohail (h), ressortissant canadien, 16 ans

Le mineur délinquant Dhahian Rakan al Sibaii a été exécuté le 21 juillet à Taïf, selon une déclaration du ministère de l'Intérieur. En janvier 2006, les autorités saoudiennes ont déclaré au Comité des droits de l'enfant (chargé du suivi de la mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfant par les États) que nul n'avait été exécuté pour des infractions commises alors qu'il ou elle avait moins de dix-huit ans depuis l'entrée en vigueur de la Convention dans le royaume, en février 1996. Le Comité a invité les autorités à veiller à ce qu'aucun mineur délinquant ne soit condamné à la peine capitale. L'Arabie saoudite s'est engagée à ne pas exécuter une personne pour un crime commis alors qu'elle avait moins de dix-huit ans.

Dhahian Rakan al Sibaii avait été condamné à la peine capitale pour un homicide qu'il aurait commis alors qu'il était mineur. Il avait été placé dans un centre de détention pour mineurs jusqu'à ses dix-huit ans, puis transféré à la prison de Taïf. En mai 2007, il avait imploré le pardon de la famille de la victime, mais son appel semble avoir été rejeté.

Amnesty International ne dispose pas d'informations nouvelles sur Mohamed Kohail, également condamné à mort, ni sur son frère Sultan Kohail, qui risque lui aussi d'être exécuté.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En Arabie saoudite, un grand nombre d'infractions sont passibles de la peine capitale. Les procès se déroulent souvent à huis clos et les normes les plus élémentaires d'équité ne sont pas respectées.

Il n'est pas souvent permis aux prévenus d'être officiellement représentés par un avocat et, dans de nombreux cas, ils ne sont pas informés de l'évolution des procédures dont ils font l'objet. Il arrive que leur condamnation repose uniquement sur des « aveux » obtenus par la contrainte, la torture ou la ruse.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous atterré par l'exécution de Dhahian Rakan al Sibaii, qui a eu lieu le 21 juillet ;
- notez que l'Arabie saoudite continue d'exécuter des mineurs délinquants alors qu'elle est partie à la Convention relative aux droits de l'enfant, qui interdit expressément de tels agissements ;
- appelez les autorités à stopper immédiatement toute procédure visant à l'exécution d'autres mineurs délinquants ;
- demandez à l'Arabie saoudite de prendre les mesures nécessaires pour que la peine de mort ne soit plus prononcée contre des mineurs délinquants, ainsi que l'a recommandé le Comité des droits de l'enfant ;
- déclarez-vous préoccupé par la récente augmentation du nombre d'exécutions en Arabie saoudite, alors que les Nations unies appellent à un moratoire sur la peine capitale et que la tendance mondiale est à l'abolition de ce châtiment.

APPELS À :

Chef de l'État et Président du Conseil des Ministres (Gardien des Deux Lieux Saints),
le Roi Abdallah Bin Abdul Aziz Al Saoud :
King Abdallah Bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud
The Custodian of the two Holy Mosques
Office of His Majesty The King
Royal Court
Riyadh
Arabie saoudite

Formule d'appel : **Your Majesty, / Sire, (Votre Majesté, dans le corps du texte)**

Ministre de l'Intérieur :
His Royal Highness Prince Naif bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud
Minister of the Interior
Ministry of the Interior
P.O. Box 2933
Airport Road
Riyadh 11134
Arabie saoudite

Fax : **+ 966 1 403 1185**
 + 966 1 403 3614

Formule d'appel : **Your Royal Highness, / Monseigneur, (Votre Altesse Royale, dans le corps du texte)**

Ministre des Affaires étrangères :
His Royal Highness Prince Saud al-Faisal bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud
Minister of Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
Nasseriya Street
Riyadh 11124
Arabie saoudite

Fax : **+ 966 1 403 0645**

Formule d'appel : **Your Royal Highness, / Monseigneur, (Votre Altesse Royale, dans le corps du texte)**

COPIES À :

Président de la Commission des droits humains :
Mr Turki bin Khaled Al-Sudairy
President
Human Rights Commission
PO Box 58889, Riyadh 11515
King Fahad Road, Building No.373
Riyadh
Arabie saoudite

Fax : **+966 1 4612061**

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 13 SEPTEMBRE 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.